

Comptes individuels

au 31 décembre 2012 arrêtés par le Conseil d'administration
de Crédit Agricole S.A. du 19 février 2013

▶ Comptes annuels	402
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012	402
HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012	403
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012	404
▶ Notes annexes aux comptes annuels	405
▶ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	452

Comptes annuels

► BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		143 882	165 210
Caisse, banques centrales		521	1 519
Effets publics et valeurs assimilées	5	26 511	22 087
Créances sur les établissements de crédit	3	116 850	141 604
Opérations internes au Crédit Agricole	3	267 819	275 765
Opérations avec la clientèle	4	2 638	2 983
Opérations sur titres		30 878	31 704
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	30 430	31 101
Actions et autres titres à revenu variable	5	448	603
Valeurs immobilisées		62 714	67 755
Participations et autres titres détenus à long terme	6, 7	8 688	9 855
Parts dans les entreprises liées	6, 7	53 828	57 701
Immobilisations incorporelles	7	46	41
Immobilisations corporelles	7	152	158
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8	45	30
Comptes de régularisation et actifs divers		32 099	27 586
Autres actifs	9	5 921	5 503
Comptes de régularisation	9	26 178	22 083
TOTAL ACTIF		540 075	571 033

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		99 642	126 252
Banques centrales		3	
Dettes envers les établissements de crédit	11	99 639	126 252
Opérations internes au Crédit Agricole	11	49 895	44 965
Comptes créditeurs de la clientèle	12	208 853	218 912
Dettes représentées par un titre	13	85 938	82 187
Comptes de régularisation et passifs divers		32 094	27 051
Autres passifs	14	5 343	4 935
Comptes de régularisation	14	26 751	22 116
Provisions et dettes subordonnées		35 086	38 922
Provisions	15, 16, 17	2 868	2 322
Dettes subordonnées	19	32 218	36 600
Fonds pour risques bancaires généraux	18	939	904
Capitaux propres hors FRBG	20	27 628	31 840
Capital souscrit		7 494	7 494
Primes d'émission		22 452	22 452
Réserves		2 827	2 827
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		31	8
Report à nouveau		(941)	2 715
Résultat de l'exercice		(4 235)	(3 656)
TOTAL PASSIF		540 075	571 033

► **HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012**

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS		63 310	61 130
Engagements de financement	26	35 700	33 315
Engagements de garantie	26	27 455	27 804
Engagements sur titres		155	11
ENGAGEMENTS REÇUS		59 365	56 785
Engagements de financement	26	40 641	38 823
Engagements de garantie	26	18 569	17 951
Engagements sur titres		155	11

► COMpte de RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	28, 29	15 112	14 092
Intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	28	(16 478)	(15 407)
Revenus des titres à revenu variable	29	4 419	3 669
Commissions (produits)	30	801	679
Commissions (charges)	30	(1 260)	(1 171)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ⁽¹⁾	31	479	(231)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	753	(415)
Autres produits d'exploitation bancaire	33	82	59
Autres charges d'exploitation bancaire	33	(118)	(90)
Produit net bancaire		3 790	1 185
Charges générales d'exploitation	34	(689)	(721)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(15)	(13)
Résultat brut d'exploitation		3 086	451
Coût du risque	35	(1 004)	(295)
Résultat d'exploitation		2 082	156
Résultat net sur actifs immobilisés	36	(7 026)	(4 979)
Résultat courant avant impôt		(4 944)	(4 823)
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	37	767	1 201
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(58)	(34)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(4 235)	(3 656)

(1) Les produits et les charges sur instruments de taux d'intérêt de microcouverture de la succursale de Londres sont désormais présentés sur les lignes "intérêts et produits assimilés" et "intérêts et charges assimilées". Le solde de ces opérations antérieurement rattaché à la ligne "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation" s'élevait à 366 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Notes annexes aux comptes annuels

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1 Cadre juridique et financier – Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012	407	NOTE 6 Titres de participation et de filiales	423
1.1 Cadre juridique et financier	407	6.1 Valeur estimative des titres de participation	427
1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole	407		
1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012	408		
1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2012	409		
NOTE 2 Principes, méthodes comptables	409	NOTE 7 Variation de l'actif immobilisé	428
2.1 Créances et engagements par signature	410	7.1 Immobilisations financières	428
2.2 Portefeuille Titres	411	7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles	428
2.3 Immobilisations	414		
2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	414		
2.5 Dettes représentées par un titre	415		
2.6 Provisions	415		
2.7 Fonds pour Risques Bancaires Généraux	415		
2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels	415		
2.9 Opérations en devises	416		
2.10 Intégration des succursales à l'étranger	416		
2.11 Engagements hors bilan	416		
2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intérêsement	416		
2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi	417		
2.14 Stock options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	417		
2.15 Charges et produits exceptionnels	417		
2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)	417		
NOTE 3 Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle	418	NOTE 8 Actions propres	429
NOTE 4 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle	418	NOTE 9 Comptes de régularisation et actifs divers	429
4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique	419	NOTE 10 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	430
4.2 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique	419		
4.3 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique	420		
NOTE 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	420	NOTE 11 Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle	430
5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie	421		
5.2 Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	421		
5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle	422		
5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique	422		
NOTE 6 Titres de participation et de filiales	423	NOTE 12 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle	431
6.1 Valeur estimative des titres de participation	427	12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique	431
		12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique	431
NOTE 7 Variation de l'actif immobilisé	428	NOTE 13 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle	432
7.1 Immobilisations financières	428	13.1 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)	432
7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles	428		
NOTE 8 Actions propres	429	NOTE 14 Comptes de régularisation et passifs divers	433
		NOTE 15 Provisions	434
NOTE 9 Comptes de régularisation et actifs divers	429	NOTE 16 Épargne-logement	435
		NOTE 17 Engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	436
NOTE 10 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	430	NOTE 18 Fonds pour risques bancaires généraux	437
		NOTE 19 Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle	437
NOTE 11 Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle	430	NOTE 20 Variation des capitaux propres (avant répartition)	438
		NOTE 21 Composition des fonds propres	438
NOTE 12 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle	431	NOTE 22 Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations	439
12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique	431		
12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique	431		
NOTE 13 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle	432		
13.1 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)	432		
NOTE 14 Comptes de régularisation et passifs divers	433		
NOTE 15 Provisions	434		
NOTE 16 Épargne-logement	435		
NOTE 17 Engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	436		
NOTE 18 Fonds pour risques bancaires généraux	437		
NOTE 19 Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle	437		
NOTE 20 Variation des capitaux propres (avant répartition)	438		
NOTE 21 Composition des fonds propres	438		
NOTE 22 Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations	439		

Sommaire détaillé des notes

NOTE 23 Opérations effectuées en devises	439	NOTE 31 Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation	446
NOTE 24 Opérations de change, prêts et emprunts en devises	440	NOTE 32 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	447
NOTE 25 Opérations sur instruments financiers à terme	441	NOTE 33 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	447
25.1 Opérations sur instruments financiers à terme – Encours notionnels par durée résiduelle	442		
25.2 Instruments financiers à terme – Juste valeur	443		
NOTE 26 Engagements donnés et reçus	444	NOTE 34 Charges générales d'exploitation	448
		34.1 Effectif par catégorie de personnel	448
NOTE 27 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	445	NOTE 35 Coût du risque	449
NOTE 28 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	445	NOTE 36 Résultat net sur actifs immobilisés	450
NOTE 29 Revenus des titres	446	NOTE 37 Impôt sur les bénéfices	450
NOTE 30 Produit net des commissions	446	NOTE 38 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs	451

NOTE 1**Cadre juridique et financier – Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012****1.1 Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 7 494 062 milliers d'euros (soit 2 498 020 537 actions de 3 euros de valeur nominale).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012 se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 56,25 % ;
- le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Les Caisse régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier. Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient environ 25 % des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Caisse régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A.).

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisse régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisse régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisse régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires".

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisse régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisse régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisse régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisse régionales, sous forme d'avances dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisse régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de placement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisse régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisse régionales par Crédit Agricole S.A.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisse régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisse régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A. en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRBLS") destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 609,8 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2012 à 938,6 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 34,5 millions d'euros.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social.

GARANTIES SWITCH

Le dispositif *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associés émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie *Switch* est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012

Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur ses obligations subordonnées en circulation afin de renforcer la qualité et l'adéquation de ses fonds propres de base et de tenir compte des évolutions réglementaires qui devaient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013 (nouvelles règles Bâle 3). Le montant total racheté s'est élevé à 2 milliards d'euros.

L'impact résultant a fait apparaître un profit net d'impôt de 552 millions d'euros (y compris les effets liés au déboulement des couvertures).

Le Conseil d'administration du 22 février 2012 a décidé le transfert du siège social de Crédit Agricole S.A. à Montrouge. Cette décision a été approuvée par l'Assemblée générale du 22 mai 2012. Le transfert a pris effet au 1^{er} juillet 2012.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a cédé la Banque de Gestion Privée Indosuez à Crédit Agricole Private Banking le 22 février 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a cédé au cours du deuxième trimestre 2012 à Banco Espírito Santo (BES) la participation de 50 % détenue par Crédit Agricole Assurances dans BES Vida. Cette cession a été réalisée concomitamment à une augmentation de capital lancée par BES pour renforcer ses capitaux propres et respecter l'objectif fixé par la Banque du Portugal, opération lui permettant le rachat de ladite participation pour prendre le contrôle de la filiale d'assurances BES Vida.

Conformément à la décision de son Conseil d'administration du 14 juin 2012, Emporiki Bank Greece a cédé à IUB Holding, filiale détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A., ses filiales en Albanie, Bulgarie et Roumanie.

Le 17 octobre 2012, Crédit Agricole S.A. a annoncé la signature d'un contrat de cession de la totalité du capital d'Emporiki Bank à Alpha Bank. La transaction a été approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 octobre 2012. Les principaux termes de la transaction consistaient à céder à Alpha Bank l'intégralité du capital du groupe Emporiki pour un euro. Ce capital a été renforcé au cours de l'année 2012 par la conversion en février d'une avance consolidable pour un montant de 2 milliards d'euros ainsi qu'une recapitalisation intervenue en juillet à hauteur de 2,3 milliards d'euros.

Cette cession a été finalisée le 1^{er} février 2013. Dans ce cadre, une recapitalisation supplémentaire a été réalisée pour 585 millions d'euros. En outre, Crédit Agricole S.A. a souscrit pour 150 millions d'euros d'obligations convertibles émises par Alpha Bank, remboursables en actions d'Alpha Bank, sous conditions et à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

Par cette transaction Crédit Agricole S.A. poursuit ainsi son recentrage conformément au plan stratégique qu'il a défini.

Suite au Conseil d'administration du 16 décembre 2010, et à l'annonce de Crédit Agricole S.A. de mettre fin au dispositif assurant sa représentation au Conseil de Surveillance d'Intesa Sanpaolo S.p.A., Crédit Agricole S.A. a finalisé au cours de l'année 2012 la cession de la totalité de ses titres Intesa Sanpaolo S.p.A., dégageant ainsi une moins-value totale de 1 122 millions d'euros. Cette moins-value a toutefois été entièrement compensée par des reprises de dépréciations antérieurement constituées.

Crédit Agricole SA a réduit sa participation dans Bankinter de près de 10 % au cours de l'année 2012. La moins-value dégagée sur l'exercice s'élève à 278 millions d'euros. Celle-ci a été entièrement compensée par des reprises de dépréciations antérieurement constituées.

Afin de satisfaire au futur environnement réglementaire bancaire (Bâle 3), Crédit Agricole Assurances (CAA) a optimisé en décembre 2012

sa structure de fonds propres entre capital et financement en dettes subordonnées. Cette opération s'est traduite par une remontée de fonds propres durs à Crédit Agricole S.A. compensée par des émissions de dettes subordonnées. Ainsi, CAA a versé à Crédit Agricole S.A. un dividende exceptionnel de 1,7 milliard d'euros. Par ailleurs CAA a réalisé des émissions de dette (titres subordonnés remboursables, titres subordonnés à durée indéterminée et prêts seniors) souscrites par Crédit Agricole S.A. pour un montant total de plus de 2 milliards d'euros.

1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2012

Crédit Agricole S.A. a procédé en janvier 2013 à la cession d'une part de sa participation au capital de Bankinter portant sur environ 5,2 % du capital dans le cadre d'une procédure de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. Le montant de cette cession s'élève à 116 millions d'euros et une moins-value de 283 millions d'euros a été dégagée par Crédit Agricole S.A. Cette moins-value est compensée par des reprises de dépréciations antérieurement constituées.

À l'issue de l'opération, la participation résiduelle de Crédit Agricole S.A. se situe à environ 9,9 % du capital de Bankinter. Dans le cadre de cette opération de marché, Crédit Agricole S.A. s'est engagé à l'égard des banques en charge du placement à conserver le solde de sa participation pendant une durée minimum de 180 jours sous réserve de certaines exceptions.

Le 1^{er} février 2013 Crédit Agricole S.A. a finalisé la cession de la totalité du capital d'Emporiki à Alpha Bank. Dans ce cadre, une recapitalisation préalable supplémentaire a été réalisée pour 585 millions d'euros. En outre, Crédit Agricole S.A. a souscrit pour 150 millions d'euros d'obligations convertibles émises par Alpha Bank, remboursables en actions d'Alpha Bank, sous conditions et à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

Par cette transaction Crédit Agricole S.A. poursuit ainsi son recentrage conformément au plan stratégique qu'il a défini. Après la cession, Emporiki ne bénéficie plus daucun financement de Crédit Agricole S.A.

NOTE 2

Principes, méthodes comptables

Les états financiers de Crédit Agricole S.A. sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03

du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi n° 2011-894	30/12/2011 n° 2011-04	01/01/2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés des exercices clos au 31 décembre 2012	04/12/2012 n° 2012-01	01/01/2012
Règlement ANC relatif à l'application de l'article L. 233-24 du Code de commerce, abandon du référentiel IFRS au profit du règlement CRC 99-02	04/12/2012 n° 2012-02	01/01/2012
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilées	28/12/2012 n° 2012-03	01/01/2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	28/12/2012 n° 2012-04	01/01/2014
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n° 99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28/12/2012 n° 2012-05	01/01/2013
Règlement ANC relatif à l'annexe des comptes annuels des fonds et sociétés visés par le décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés	28/12/2012 n° 2012-06	31/12/2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés	28/12/2012 n° 2012-07	01/01/2012

Le règlement de l'ANC n°2011-04 relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi n° 2011-894, publié le 30 décembre 2011, n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A..

Les règlements de l'ANC n° 2012-01, 2012-02, 2012-03, 2012-04, 2012-05, 2012-06 et 2012-07 n'ont eu aucun impact sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprecier l'existence d'un risque de crédit.

CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Crédit Agricole S.A. ne détient pas de créances restructurées au 31 décembre 2012.

CRÉANCES DOUTEUSES

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet, de la part de l'établissement, d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

■ créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises ;

■ créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

TRAITEMENT COMPTABLE DES DÉCOTES ET DÉPRÉCIATIONS

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ INDIVIDUELLEMENT

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle 2. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe, statistiquement ou historiquement, une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

RISQUES PAYS

Les risques pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués "du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de contrôle prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays". (Note de la Commission bancaire du 24 décembre 1998.)

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

PASSAGE EN PERTE

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole S.A. le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

2.2.1 TITRES DE TRANSACTION

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit, le cas échéant, détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.2.2 TITRES DE PLACEMENT

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds Communs de Placement constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

■ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

■ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations, destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole S.A. dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur, qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

2.2.3 TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole S.A. dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

2.2.4 TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole S.A. satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.5 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues, dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

2.2.6 PRIX DE MARCHÉ

Le prix de marché, auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole S.A. détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

2.2.7 DATES D'ENREGISTREMENT

Crédit Agricole S.A. enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

2.2.8 PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.2.9 RECLASSEMENT DE TITRES

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.2.10 RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole S.A., y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire (correspondant à la valeur au cours de bourse) est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement du CRC 2008-15 du 04 décembre 2008.

2.3 Immobilisations

Crédit Agricole S.A. applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Groupe Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole S.A. applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

Crédit Agricole S.A. applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision

est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole S.A., à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2012, le fonds pour risques bancaires généraux correspond au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex-Commission bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits *prorata temporis* dans la rubrique "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latentes ne sont pas enregistrés.

OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction – au sens du règlement CRB 90-15 modifié – sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis* selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, Crédit Agricole S.A. a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de Crédit Agricole S.A. s'établit à - 1 073 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ce montant s'élevait à - 1 115 millions d'euros au 31 décembre 2011.

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan sont convertis au cours de clôture ;
- les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et produits courus sont convertis au cours de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique "Comptes de régularisation".

2.11 Engagements hors bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole S.A.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intérressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intérressement est couvert par l'accord du 21 juin 2011.

La participation et l'intérressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

2.13.1 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE – RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Crédit Agricole S.A. applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. À ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

2.13.2 PLANS DE RETRAITE – RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

2.14 Stock options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

PLANS DE STOCK OPTIONS

Les plans de stock options accordés à certaines catégories de salariés sont enregistrés lors de la levée de l'option. Cette levée donne lieu soit à une émission d'actions, enregistrée conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital, soit à la mise à disposition d'actions propres aux salariés préalablement acquises à la levée par Crédit Agricole S.A. et comptabilisées conformément aux dispositions détaillées dans le paragraphe "Rachat d'actions propres".

SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole S.A.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 5 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

Crédit Agricole S.A. a mis en place, depuis 1990, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2012, 1 311 entités ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3

Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
● à vue	13 979				13 979		13 979	14 076
● à terme	10 422	13 481	65 313	7 981	97 197	259	97 456	120 656
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	390				390		390	
Prêts subordonnés		500	1 326	3 194	5 020	9	5 029	6 876
Total	24 791	13 981	66 639	11 175	116 586	268	116 854	141 608
Dépréciations							(4)	(4)
VALEUR NETTE AU BILAN							116 850	141 604
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	2 227				2 227		2 227	1 978
Comptes et avances à terme	62 072	59 220	80 071	63 560	264 923	654	265 577	273 772
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnées			15		15		15	15
Total	64 299	59 220	80 086	63 560	267 165	654	267 819	275 765
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							267 819	275 765
TOTAL							384 669	417 369

NOTE 4

Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales								
Autres concours à la clientèle	174	204	983	1 157	2 518	19	2 537	2 651
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs		102			102		102	335
Dépréciations							(1)	(3)
VALEUR NETTE AU BILAN							2 638	2 983

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	2 327	2 849
Autres pays de l'Union européenne	293	92
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique centrale et latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	2 620	2 941
Créances rattachées	19	45
Dépréciations	(1)	(3)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 638	2 983

4.2 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours compromis
France (y compris DOM-TOM)	2 344	1		(1)		2 894	3		(3)	
Autres pays de l'Union européenne	295					92				
Autres pays d'Europe										
Amérique du Nord										
Amérique centrale et latine										
Afrique et Moyen-Orient										
Asie et Océanie (hors Japon)										
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	2 639	1		(1)		2 986	3		(3)	

4.3 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011					
	Encours			Dont			Dépréciations			Dépréciations		
	brut	encours	douteux	encours	douteux	compromis	encours	douteux	encours	douteux	compromis	
Particuliers									136			
Agriculteurs												
Autres professionnels												
Clientèles financières	996								1 012			
Entreprises	1 639	1		(1)					1 837	3		(3)
Collectivités publiques		4							1			
Autres agents économiques												
TOTAL	2 639	1		(1)					2 986	3		(3)

NOTE 5

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/2012					31/12/2011	
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres d'investissement	Total	Total	
Effets publics et valeurs assimilées :						25 051	21 343
dont surcote restant à amortir		812	24 239			1 450	988
dont décote restant à amortir			156			156	227
Créances rattachées			1 470			1 470	1 054
Dépréciations			(10)			(10)	(310)
Valeur nette au bilan	812	25 699				26 511	22 087
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :							
Émis par organismes publics	329	1 633				1 962	1 515
Autres émetteurs	505	27 583				28 088	29 469
dont surcote restant à amortir		291				291	206
dont décote restant à amortir		28				28	31
Créances rattachées			410			410	395
Dépréciations			(30)			(30)	(278)
Valeur nette au bilan	834	29 596				30 430	31 101
Actions et autres titres à revenu variable	24	427				451	638
Créances rattachées							
Dépréciations			(3)			(3)	(35)
Valeur nette au bilan	24	424				448	603
TOTAL	1 670	55 719				57 389	53 791
Valeurs estimatives	1 670	57 451				59 121	53 743

(1) Dont 8 949 millions d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012 et 7 273 millions d'euros au 31 décembre 2011.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en millions d'euros)	Encours nets 31/12/2012	Encours nets 31/12/2011
Administrations et banques centrales (y compris États)	1 962	1 516
Établissements de crédit	21 796	25 774
Clientèles financières	1 365	509
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	5 378	3 824
Divers et non ventilés		
Total en principal	30 501	31 623
Créances rattachées	410	395
Dépréciations	(33)	(314)
VALEUR NETTE AU BILAN	30 878	31 704

5.2 Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable :	30 050	25 051	451	55 552	30 984	21 343	638	52 965
dont titres cotés	20 377	25 051	4	45 432	22 726	21 343	89	44 158
dont titres non cotés ⁽¹⁾	9 673		447	10 120	8 258		549	8 807
Créances rattachées	410	1 470		1 880	395	1 054		1 449
Dépréciations	(30)	(10)	(3)	(43)	(278)	(310)	(35)	(623)
VALEUR NETTE AU BILAN	30 430	26 511	448	57 389	31 101	22 087	603	53 791

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 25 millions d'euros dont OPCVM français de capitalisation 20 millions d'euros. OPCVM étrangers 4 millions d'euros constitués d'OPCVM de capitalisation.

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES OPCVM PAR NATURE AU 31/12/2012

(en millions d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	20	20
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	5	11
OPCVM autres	4	2
TOTAL	29	33

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Valeur brute	1 110	1 606	14 694	12 640	30 050	410	30 460
Dépréciations					(30)		(278)
VALEUR NETTE AU BILAN						30 430	31 101
Effets publics et valeurs assimilées							
Valeur brute		1 944	12 536	10 571	25 051	1 470	26 521
Dépréciations					(10)		(310)
VALEUR NETTE AU BILAN						26 511	22 087

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	Encours nets 31/12/2012	Encours nets 31/12/2011
	39 493	36 189
France (y compris DOM-TOM)	39 493	36 189
Autres pays de l'Union européenne	12 358	13 579
Autres pays d'Europe	977	541
Amérique du Nord	1 423	1 596
Amérique centrale et latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)	850	422
Japon		
Total en principal	55 101	52 327
Créances rattachées	1 880	1 449
Dépréciations	(40)	(588)
VALEUR NETTE AU BILAN	56 941	53 188

NOTE 6

Titres de participation et de filiales

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)				(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)										
			Informations financières				Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écouré (2)	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2012							
			Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part de Capital détenue (en %)	31/12/2012	Valeur brute	Valeur nette											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.																			
1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (Plus de 50 % du capital)																			
Banco Bisel	Corrientes 832,1° piso, Rosario, Provincia de Santa Fe, Argentine	ARS	N.A.	N.A.	99	237			N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.						
Cariparma	Via Universita n° 1, 43121 Parma, Italie	EUR	877	3 072 (1)	75	5 006	3 438		2 840	359	1 723 (1)	204 (1)	82						
Crédit Agricole Srbija	Brace Ribnikara 4-6, 21000 Novi Sad, République de Serbie	RSD	13 122	(4 345) (1)	100	249	68		164	11	48 (1)	(4) (1)							
Crédit du Maroc	48-58, boulevard Mohamed V Casablanca, Maroc	MAD	922	1 908 (1)	77	309	309			350	251 (1)	28 (1)	18						
Emporiki Bank of Greece	11 Sophocleous Street GR 10235 Athènes, Grèce	EUR	2 512	165 (1)	100	8 401			2 092		1 114 (1)	(1 694) (1)							
EFL SA	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53605 Wrocław, Pologne	PLN	674	122 (1)	100	355	346		208	786	129 (1)	15 (1)	14						
PJSC Crédit Agricole Ukraine	42/4 Pushkinska Street Kiev 01004, Ukraine	UAH	1 222	(332) (1)	100	360	144		110	76	84 (1)								
Crédit Agricole Polska SA	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53605 Wrocław, Pologne	PLN	1	344 (1)	77	456	456		380		24 (1)	24 (1)	14						
Credit Agricole Corporate and Investment Bank	9, quai du Président-Paul-Doumer 92400 Courbevoie	EUR	7 255	2 328 (1)	97	17 822	16 175		14 820	3 072	246 993 (1)	697 (1)	630						
Amundi Group	90, boulevard Pasteur Immeuble Cotentin 75013 Paris	EUR	417	1 155 (1)	74	3 341	3 341		1 553	1	1 748 (1)	1 759 (1)	171						
Crédit Agricole Leasing & Factoring	1-3, rue du Passeur-de-Boulogne 92861 Issy-les-Moulineaux	EUR	195	565 (1)	100	839	839		13 795	2 426	36 (1)	(179) (1)							
Crédit Agricole Consumer Finance	128-130, boulevard Raspail 75006 Paris	EUR	347	2 377 (1)	100	5 638	4 389		34 307	4 435	3 057 (1)	175 (1)	115						
Crédit Lyonnais	18, rue de la République 69002 Lyon	EUR	1 848	1 443 (1)	95	10 897	10 897		13 682		6 018 (1)	624 (1)	522						
Crédit Agricole Home Loan SFH	91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	550	3 (1)	100	550	550		30		10 (1)	2 (1)	2						
Foncaris	91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	225	129 (1)	100	320	320			650	12 (1)	32 (1)	30						
2) Participations dans les établissements de crédit (10 à 50 % du capital)																			
Banco Espírito Santo	Avenida Liberdade 195 1250 Lisbonne, Portugal	EUR	5 040	1 274 (1)	11	779	501				4 412 (1)	(133) (1)							
Bankinter	Paseo de la Castellana 29, 28046 Madrid, Espagne	EUR	169	2 852 (1)	15	889	263				2 706 (1)	181 (1)	16						
Crédit Agricole Egypt SAE	4-6 Hassan Sabry Street Zamalek Le Caire, Égypte	EGP	1 148	546 (1)	47	258	210				268 (1)	37 (1)	11						
Crédit Logement	50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	EUR	1 260	120 (1)	17	215	215			204	321 (1)	89 (1)	14						

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)				(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)			
			Capital 31/12/2012	Capitaux propres autres que le Capital 31/12/2012	Quote-part de Capital détenue (en %) 31/12/2012	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé [2]	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2012	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
						Valeur brute	Valeur nette					
Caisse de Refinancement de l'habitat	35, rue La Boétie 75008 Paris	EUR	300	11 [1]	25	77	77			4 [1]	1 [1]	
Caisse régionale Alpes Provence	25, chemin des Trois-Cyprès 13097 Aix-en-Provence Cedex 2	EUR	114	1 198	25	210	210	8 103	946	411	81	
Caisse régionale Alsace Vosges	1, place de la Gare, BP 440, 67008 Strasbourg Cedex	EUR	48	935	25	131	131	5 815	601	267	65	
Caisse régionale Anjou et Maine	40, rue Prémartine 72000 Le Mans	EUR	211	1 606	25	234	234	7 989	1 175	466	112	
Caisse régionale Aquitaine	304, boulevard du Président-Wilson 33076 Bordeaux Cedex	EUR	129	2 029	29	310	310	8 647	350	521	114	
Caisse régionale Atlantique Vendée	Route de Paris 44949 Nantes Cedex	EUR	113	1 409	25	196	196	9 775	1 048	433	110	
Caisse régionale Brie Picardie	500, rue Saint-Fuscien 80095 Amiens	EUR	277	1 976	26	391	391	10 296	420	591	166	
Caisse régionale Centre Est	1, rue Pierre-de-Truchis-de-Lays 69541 Champagne-au-Mont-d'Or	EUR	191	2 863	25	323	323	12 796	1 574	704	204	
Caisse régionale Centre France	3, avenue de la Libération 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9	EUR	146	2 330	25	318	318	9 355	1 600	506	116	
Caisse régionale Centre Loire	8, allée des Collèges 18920 Bourges Cedex	EUR	56	1 174	28	175	175	7 626	942	381	85	
Caisse régionale Centre Ouest	29, boulevard de Vanteaux BP 509 87044 Limoges Cedex	EUR	58	657	25	89	89	3 245	429	194	47	
Caisse régionale Champagne Bourgogne	269, faubourg Cronicels 10000 Troyes	EUR	112	1 032	25	114	114	5 798	1 039	355	81	
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres	12, boulevard Guillet-Maillet 17100 Saintes	EUR	53	1 090	25	130	130	5 545	508	322	83	
Caisse régionale Charente Périgord	Rue d'Épagnac BP21 16800 Soyaux	EUR	96	637	25	77	77	3 584	700	241	45	
Caisse régionale Corse	1, avenue Napoléon III BP 308 20193 Ajaccio	EUR	99	(46)	100	99	87	835	99	72	9	
Caisse régionale Côtes d'Armor	La Croix-Tual 22440 Ploufragan	EUR	92	818	25	118	118	3 938	300	238	62	
Caisse régionale de Normandie	5, esplanade Brillaud-de-Laujardière 14050 Caen Cedex	EUR	131	1 408	25	205	205	7 675	850	400	85	
Caisse régionale des Savoie	PAE Les Glaisins 4, avenue du Pré-Félin 74985 Annecy Cedex 9	EUR	188	1 227	25	152	152	15 635	1 201	484	130	
Caisse régionale Finistère	7, route du Loch 29555 Quimper Cedex 9	EUR	100	891	25	135	135	5 194	741	277	62	
Caisse régionale Franche-Comté	11, avenue Élisée-Cusenier 25084 Besançon Cedex 9	EUR	78	789	25	109	109	6 466	750	276	58	
Caisse régionale Ille-et-Vilaine	19, rue du Pré-Perché BP 2025X 35040 Rennes Cedex	EUR	92	859	25	122	122	5 820	567	250	54	

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)				(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)			
			Capital 31/12/2012	Capitaux propres autres que le Capital 31/12/2012	Quote-part de Capital détenue (en %) 31/12/2012	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé (2)	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2012	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
						Valeur brute	Valeur nette					
Caisse régionale Loire Haute-Loire	94, rue Bergson 42000 Saint-Étienne	EUR	31	962	25	131	131	5 541	416	268	67	5
Caisse régionale Lorraine	56-58, avenue André-Malraux 54017 Metz Cedex	EUR	32	906	25	115	115	5 479	650	244	47	4
Caisse régionale Languedoc	Avenue du Montpellieret Maurin 34977 Lattes Cedex	EUR	202	1 882	25	239	239	11 935	1 812	633	165	13
Caisse régionale Morbihan	Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9	EUR	81	665	25	92	92	4 302	678	221	45	4
Caisse régionale Nord de France	10, avenue Foch BP 369 59020 Lille Cedex	EUR	179	2 462	25	378	378	11 297	1 000	585	90	16
Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées	219, avenue François-Verdier 81022 Albi Cedex 9	EUR	125	1 376	25	181	181	6 971	1 000	425	100	8
Caisse régionale Nord-Est	25, rue Libergier 51100 Reims	EUR	213	1 724	26	266	266	9 170	1 937	409	75	7
Caisse régionale Normandie Seine	Cité de l'agriculture BP 800 76230 Bois-Guillaume Cedex	EUR	92	1 184	25	162	162	6 992	500	368	100	8
Caisse régionale Paris et Ile-de-France	26, quai de la Rapée 75012 Paris	EUR	114	3 401	25	488	488	16 277	3 300	965	271	23
Caisse régionale Provence Côte d'Azur	Avenue Paul-Arène Les Négadis 83002 Draguignan	EUR	83	1 392	25	166	166	8 551	1 153	492	109	9
Caisse régionale Pyrénées Gascons	11, boulevard Pt-Kennedy BP 329 65003 Tarbes Cedex	EUR	59	1 185	25	139	139	7 207	1 229	363	88	7
Caisse régionale Sud Rhône-Alpes	15-17, rue Paul-Claudel BP 67 38041 Grenoble Cedex 9	EUR	70	1 197	25	138	138	8 492	1 325	448	104	8
Caisse régionale Toulouse	6-7, place Jeanne-d'Arc 31000 Toulouse	EUR	74	722	26	110	110	4 010	400	264	60	4
Caisse régionale Touraine et Poitou	18, rue Salvador-Allende 86000 Poitiers	EUR	98	1 034	26	168	168	5 976	703	297	56	5
Caisse régionale Val de France	1, rue Daniel-Boutet 28000 Chartres	EUR	43	848	25	104	104	3 989	425	246	64	5
3) Autres parts dans les entreprises liées (Plus de 50 % du capital)												
CA Preferred Funding LLC	666 Third Avenue New York NY 10017, USA	USD	154	9 (1)	67	98	98					
Crédit Agricole Assurances	50-56, rue de la Procession 75015 Paris	EUR	1 163	7091 (1)	100	8 205	8 205	1 095	708	15 (1)	516 (1)	2 100
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance	100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	EUR	688	429 (1)	100	1 145	1 145		366	1 (1)	(43) (1)	
Crédit Agricole Immobilier	91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	125	31 (1)	100	296	296	59	10	28 (1)	25 (1)	9
Delfinances	12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	EUR	151	87 (1)	100	171	171			25 (1)	117 (1)	116
D2 CAM	12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	EUR	112	(1) (1)	100	112	112	25			(11) (1)	

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)				(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)			
			Capital 31/12/2012	Capitaux propres autres que le Capital 31/12/2012	Quote-part de Capital détenue (en %) 31/12/2012	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2012	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
						Valeur brute	Valeur nette					
Evergreen Montrouge	91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	320	(34) ⁽¹⁾	100	320	320	35		21 ⁽¹⁾	(17) ⁽¹⁾	
CPR Holding	9, quai du Président-Paul-Doumer 92400 Courbevoie	EUR	78	126 ⁽¹⁾	100	256	214			5 ⁽¹⁾	4 ⁽¹⁾	
CACEIS	1-3, place Valhubert 75013 Paris	EUR	602	920 ⁽¹⁾	85	1 313	1 313	60	8 960	14 ⁽¹⁾	(363) ⁽¹⁾	
4) Autres participations (10 à 50 % du capital)												
Bespar	Rua São Bernardo 62, 1200-826 Lisbonne, Portugal	EUR	1 973	266 ⁽¹⁾	17	427	271			59 ⁽¹⁾	58 ⁽¹⁾	
Eurazeo	32, rue de Monceau 75008 Paris	EUR	202	3288 ⁽¹⁾	18	497	497			65 ⁽¹⁾	49 ⁽¹⁾	
<i>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.</i>												
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS												
Avances consolidables et créances rattachées												
VALEURS AU BILAN												
						836	769	8 959	5 722	754	128 ⁽¹⁾	
						77 191	62 453	354 905	60 138	283 548	5 530	
						77 260	62 516	354 905	60 138	283 548	5 530	
											4 340	

(1) Données de l'exercice 2011.

(2) Il s'agit du PNB pour les caisses régionales et du CA HT pour les autres entités.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	66 877	66 907	57 971	66 190
Titres cotés	567	622	4 630	765
Avances consolidables	11	4	2 012	1 304
Créances rattachées	30	1		
Dépréciations	(13 657)		(6 913)	
VALEUR NETTE AU BILAN	53 828	67 533	57 701	68 260
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	6 888	6 889	6 948	6 970
Titres cotés	2 858	2 038	5 068	2 765
Avances consolidables	26	24	86	83
Créances rattachées	3	7		
Dépréciations	(1 088)		(2 255)	
Sous-total titres de participation	8 687	8 951	9 854	9 818
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1	1	1	1
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	1	1	1	1
VALEUR NETTE AU BILAN	8 688	8 952	9 855	9 819
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	62 516	76 485	67 556	78 079

Les valeurs estimatives incluent les avances consolidables et les créances rattachées. Elles sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	73 766		64 920	
Titres cotés	3 425		9 699	
TOTAL	77 191		74 619	

NOTE 7

Variation de l'actif immobilisé

7.1 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéances)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	62 601	5 202	(358)	(1)	67 444
Avances consolidables	2 012	19	(2 020)		11
Créances rattachées	1	30	(1)		30
Dépréciations	(6 913)	(7 492)	748		(13 657)
VALEUR NETTE AU BILAN	57 701	(2 241)	(1 631)	(1)	53 828
Titres de participation					
Valeurs brutes	12 016	262	(2 532)		9 746
Avances consolidables	86		(60)		26
Créances rattachées	7	2	(6)		3
Dépréciations	(2 255)	(1 676)	2 843		(1 088)
Sous-total titres de participation	9 854	(1 412)	245		8 687
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1				1
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	1				1
VALEUR NETTE AU BILAN	9 855	(1 412)	245		8 688
TOTAL	67 556	(3 653)	(1 386)	(1)	62 516

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéances)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	345	98	(202)		241
Amortissements et dépréciations	(187)	(5)	103		(89)
VALEUR NETTE AU BILAN	158	93	(99)		152
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	79	15			94
Amortissements et dépréciations	(38)	(10)			(48)
VALEUR NETTE AU BILAN	41	5			46
TOTAL	199	98	(99)		198

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

NOTE 8**Actions propres**

	31/12/2012				31/12/2011
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre (en millions d'euros)	5 115 000	2 204 186		7 319 186	6 969 381
Valeurs comptables	31	14		45	30
Valeurs de marché	31	13		44	30

Valeur nominale de l'action : 3,00 euros

NOTE 9**Comptes de régularisation et actifs divers**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	394	428
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	5 527	5 075
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Comptes de règlement		
VALEUR NETTE AU BILAN	5 921	5 503
Capital souscrit non versé		
Capital souscrit non versé		
VALEUR NETTE AU BILAN		
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	5 390	4 993
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	12 904	10 426
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	207	244
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	4 934	4 885
Autres produits à recevoir	472	395
Charges constatées d'avance	1 815	680
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	141	162
Charges à répartir	279	288
Autres comptes de régularisation	36	10
VALEUR NETTE AU BILAN	26 178	22 083
TOTAL	32 099	27 586

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10**Dépréciations inscrites en déduction de l'actif**

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées	314	149	(449)			14
Sur créances clientèle	3		(2)			1
Sur opérations sur titres	321	140	(426)			35
Sur valeurs immobilisées ⁽¹⁾	9 168	9 169	(3 592)			14 745
Sur autres actifs	64	8	(1)		(7)	64
TOTAL	9 870	9 466	(4 470)		(7)	14 859

(1) Une dotation nette de 5 577 millions d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice 2012 sur le poste "valeurs immobilisées". Cette variation est principalement imputable aux recapitalisations d'Emporiki intervenues en février et juillet 2012 pour un montant de 3 612 millions d'euros et à l'actualisation des tests de dépréciations réalisés en fin d'année et qui ont conduit à des dépréciations complémentaires sur les participations suivantes : Crédit Agricole Consumer Finance pour 1 249 millions d'euros, Cariparma pour 909 millions d'euros et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank pour 907 millions d'euros. Ces dotations sont en partie compensées par une reprise de dépréciations de 1 161 millions d'euros consécutive à la cession d'Intesa.

NOTE 11**Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle**

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
● à vue	15 815				15 815	8	15 823	6 724
● à terme	11 540	4 329	48 326	17 847	82 042	890	82 932	82 925
Valeurs données en pension								12 216
Titres donnés en pension livrée	308	484	14	77	883	1	884	24 387
VALEUR AU BILAN	27 663	4 813	48 340	17 924	98 740	899	99 639	126 252
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	2 092				2 092		2 092	3 164
Comptes et avances à terme	9 338	6 702	14 765	16 545	47 350	453	47 803	41 801
Titres reçus en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	11 430	6 702	14 765	16 545	49 442	453	49 895	44 965
TOTAL	39 093	11 515	63 105	34 469	148 182	1 352	149 534	171 217

NOTE 12**Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle**

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 186				1 186		1 186
Comptes d'épargne à régime spécial	160 025	11 983	15 037	2 280	189 325	189 325	180 962
● à vue	114 735				114 735		114 735
● à terme	45 290	11 983	15 037	2 280	74 590	74 590	75 736
Autres dettes envers la clientèle	936	491	11 531	2 019	14 977	559	15 536
● à vue	332				332		332
● à terme	604	491	11 531	2 019	14 645	559	15 204
Valeurs données en pension livrée	2 763	43			2 806		2 806
VALEUR AU BILAN	164 910	12 517	26 568	4 299	208 294	559	208 853
							218 912

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	206 200	215 964
Autres pays de l'Union européenne	2 094	2 184
Autres pays d'Europe		113
Amérique du Nord		
Amérique centrale et latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	208 294	218 261
Dettes rattachées	559	651
VALEUR AU BILAN	208 853	218 912

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	169 750	163 435
Agriculteurs	13 064	12 171
Autres professionnels	10 195	9 897
Clientèles financières	10 309	26 948
Entreprises	1 880	3 341
Collectivités publiques	319	196
Autres agents économiques	2 777	2 273
Total en principal	208 294	218 261
Dettes rattachées	559	651
VALEUR AU BILAN	208 853	218 912

NOTE 13

Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse							
Titres du marché interbancaire		1 070	5 515	7 796	14 381	262	14 643
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	5 851	8 453	732	131	15 167	42	15 209
Emprunts obligataires	1 866	8 810	23 632	20 380	54 688	1 398	56 086
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR AU BILAN	7 717	18 333	29 879	28 307	84 236	1 702	85 938
							82 187

(1) Dont 1 448 millions d'euros émis à l'étranger.

13.1 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	Durée résiduelle ≤ 1 an	Durée résiduelle > 1 an ≤ 5 ans	Durée résiduelle > 5 ans	Encours 31/12/2012	Encours 31/12/2011
	Euro	8 878	17 772	19 740	46 390
Taux fixe	3 002	11 711	16 670	31 383	26 244
Taux variable	5 876	6 061	3 070	15 007	16 938
Autres devises de l'Union européenne	2	99	306	407	864
Taux fixe			306	306	299
Taux variable	2	99		101	565
Dollar	175	3 226		3 401	4 137
Taux fixe	99	2 266		2 365	1 677
Taux variable	76	960		1 036	2 460
Yen	249	1 947	334	2 530	2 159
Taux fixe	126	917	246	1 289	1 513
Taux variable	123	1 030	88	1 241	646
Autres devises	1 371	589		1 960	2 070
Taux fixe	548	589		1 137	1 229
Taux variable	823			823	841
Total en principal	10 675	23 633	20 380	54 688	52 412
Taux fixe	3 775	15 483	17 222	36 480	30 962
Taux variable	6 900	8 150	3 158	18 208	21 450
Dettes rattachées				1 398	1 061
VALEUR AU BILAN				56 086	53 473

NOTE 14**Comptes de régularisation et passifs divers**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	132	133
Comptes de règlement et de négociation	4	
Créditeurs divers	5 135	4 766
Versements restant à effectuer sur titres	72	36
VALEUR AU BILAN	5 343	4 935
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 250	6 318
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	11 693	8 688
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	122	194
Produits constatés d'avance	4 188	2 304
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	3 828	3 866
Autres charges à payer	650	695
Autres comptes de régularisation	20	51
VALEUR AU BILAN	26 751	22 116
TOTAL	32 094	27 051

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15

Provisions

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	225	28 ⁽⁶⁾	(1)		(28)	224
Pour autres engagements sociaux	4	1				5
Pour risques d'exécution des engagements par signature	204	136	(12)	(22)	(9)	297
Pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	67					67
Pour autres litiges	29	95	(14)	(48)	(2)	60
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts ⁽²⁾	381	78		(85)		374
Sur participations ⁽³⁾	4	26		(4)		26
Pour risques opérationnels						
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement ⁽⁴⁾	283	54		(74)		263
Autres provisions ⁽⁵⁾	1 125	1 539	(17)	(1 095)		1 552
VALEUR AU BILAN ⁽⁷⁾	2 322	1 957	(44)	(1 328)	(39)	2 868

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(3) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.

(4) Voir note 16 ci-après.

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

(6) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

(7) Une variation du poste "Provisions" a été relevée au cours de l'exercice 2012 pour 546 millions d'euros. Cette variation s'explique principalement par une dotation globale de 942 millions d'euros enregistrée dans le cadre de la cession d'Emporiki qui a été finalisée le 1^{er} février 2013 (dont 585 millions d'euros au titre de la recapitalisation réalisée en 2013). Par ailleurs, elle est compensée par une reprise nette de provisions sur les éléments de couvertures du portefeuille de placement pour 395 millions d'euros.

NOTE 16**Épargne-logement****ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	6 388	2 329
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans ⁽¹⁾	22 906	44 439
Ancienneté de plus de 10 ans ⁽¹⁾	31 164	16 331
Total Plans d'épargne-logement	60 458	63 099
Total Comptes d'épargne-logement	11 577	12 199
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	72 035	75 298

(1) La génération de PEL à 4,5 % a été transférée dans la catégorie des PEL à plus de 10 ans en 2012.

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans ⁽¹⁾		37
Ancienneté de plus de 10 ans ⁽¹⁾	241	222
Total Plans d'épargne-logement	241	259
Total Comptes d'épargne-logement	22	24
TOTAL PROVISIONS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	263	283

(1) La génération de PEL à 4,5 % a été transférée dans la catégorie des PEL à plus de 10 ans en 2012.

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

VARIATION DE LA PROVISION

(en millions d'euros)	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	259		(18)	241
Comptes d'épargne-logement	24		(2)	22
TOTAL PROVISIONS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	283		(20)	263

La reprise de la provision épargne-logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des plans épargne-logement et des comptes épargne-logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 17**Engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies****VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE**

(en millions d'euros)	2012	2011
Dette actuarielle au 31/12/N-1	217	233
Coûts des services rendus sur la période	8	11
Coût financier	10	9
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(4)	1
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	(16)	(15)
(Gains)/pertes actuariels	8	(22)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	223	217

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2012	2011
Coûts des services rendus	8	11
Coût financier	10	9
Rendement attendu des actifs	(7)	(8)
Amortissement du coût des services passés		
(Gains)/pertes actuariels net	12	(21)
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Autres gains ou pertes		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	23	(9)

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

(en millions d'euros)	2012	2011
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	212	219
Rendement attendu des actifs	7	8
Gains/pertes actuariels	(5)	(1)
Cotisations payées par l'employeur	3	
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(15)	1
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(14)	(15)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	188	212

VARIATIONS DE LA PROVISION

(en millions d'euros)	2012	2011
(Provisions)/actifs au 31/12/N-1	(5)	(14)
Cotisations payées par l'employeur	3	
Variation de périmètre	(12)	
Paiements directs de l'employeur	1	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(23)	9
(PROVISIONS)/ACTIFS AU 31/12/N	(36)	(5)

NOTE 18 Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	939	904
VALEUR AU BILAN	939	904

NOTE 19 Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Dettes subordonnées à terme	283	1 419	2 362	16 102	20 166	293	20 459
Euro	231	1 419	2 362	13 947	17 959	272	18 231
Autres devises de l'Union européenne				551	551	2	553
Dollar	52			1 604	1 656	19	1 675
Franc Suisse							
Yen							
Autres devises							
Titres et emprunts participatifs							
Autres emprunts subordonnés à terme							
Dettes subordonnées à durée indéterminée⁽¹⁾							
Euro				11 604	11 604	155	11 759
Dollar				7 568	7 568	93	7 661
Autres devises				2 835	2 835	25	2 860
				1 201	1 201	37	1 238
Comptes courants bloqués des Caisses Locales							
Dépôts de garantie à caractère mutuel							
VALEUR AU BILAN	283	1 419	2 362	27 706	31 770	448	32 218
							36 600

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

NOTE 20**Variation des capitaux propres (avant répartition)**

(en millions d'euros)	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, réserves et report à nouveau	Écarts conversion réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010	7 205	566	1 317	27 121		2	(552)	35 659
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010					(167)			(167)
Variation de capital	289							289
Variation des primes et réserves				623				623
Affectation du résultat social 2010				(552)			552	
Report à nouveau débiteur				(914)				(914)
Résultat de l'exercice 2011						(3 656)	(3 656)	
Autres variations					6			6
Solde au 31 décembre 2011	7 494	566	1 317	26 111		8	(3 656)	31 840
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011								
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2011				(3 656)			3 656	
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2012						(4 235)	(4 235)	
Autres variations					23			23
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	7 494	566	1 317	22 455		31	(4 235)	27 628

NOTE 21**Composition des fonds propres**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	27 628	31 840
Fonds pour risques bancaires généraux	938	904
Dettes subordonnées et titres participatifs	32 218	36 600
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	60 784	69 344

NOTE 22**Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations**

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	364 871	404 730
Sur les établissements de crédit et institutions financières	352 712	393 672
Sur la clientèle	2 193	2 469
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 966	8 589
Dettes	124 434	136 831
Sur les établissements de crédits et institutions financières	108 424	127 594
Sur la clientèle	741	803
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	15 269	8 434
Engagements donnés	60 138	58 678
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	35 680	33 292
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit	20 897	21 531
Garanties données à la clientèle	3 561	3 855
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 23**Opérations effectuées en devises**

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	497 513	468 931	512 664	495 089
Autres devises de l'Union européenne	2 746	4 149	3 813	4 723
Franc suisse	12 170	8 500	11 778	6 262
Dollar	11 996	23 830	26 189	35 631
Yen	377	2 549	536	2 194
Autres devises	1 236	1 303	1 219	1 421
Valeur brute	526 038	509 262	556 199	545 320
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	29 032	30 813	24 922	25 713
Dépréciations	(14 995)		(10 088)	
TOTAL	540 075	540 075	571 033	571 033

NOTE 24**Opérations de change, prêts et emprunts en devises**

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Devises	529	532	1 151	1 107
Euros	53	50	56	100
Opérations de change au comptant	582	582	1 207	1 207
Devises	24 369	11 876	26 114	17 922
Euros	6 965	19 199	8 989	16 387
Opérations de change à terme	31 334	31 075	35 103	34 309
Prêts et emprunts en devises	1 919	1 095	962	429
Prêts et emprunts en devises	1 919	1 095	962	429
TOTAL	33 835	32 752	37 272	35 945

NOTE 25**Opérations sur instruments financiers à terme**

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	736 815	691 447	1 428 262	1 384 448
Opérations sur marchés organisés⁽¹⁾				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré⁽¹⁾	736 815	691 447	1 428 262	1 384 448
Swaps de taux d'intérêt	734 869	691 270	1 426 139	1 382 429
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		177	177	
FRA				
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	1 946		1 946	2 019
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	10 415	15 860	26 275	23 738
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
● Achetés				
● Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
● Achetés				
● Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
● Achetés				
● Vendus				
Autres instruments à terme				
● Achetés				
● Vendus				
Opérations de gré à gré	10 415	15 860	26 275	23 738
Options de swaps de taux				
● Achetées		4	4	523
● Vendues		4	4	24
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
● Achetés	10 415	4 533	14 948	13 301
● Vendus		4 533	4 533	4 616
Instruments de taux de change à terme				
● Achetés		3 186	3 186	2 421
● Vendus		3 186	3 186	2 421
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
● Achetés		414	414	432
● Vendus				
Autres instruments à terme				
● Achetés				
● Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
● Achetés				
● Vendus				
TOTAL	747 230	707 307	1 454 537	1 408 186

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme – Encours notionnels par durée résiduelle

(en millions d'euros)	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	de 1			de 1			de 1		
	≤ 1 an	à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	à 5 ans	> 5 ans
<i>Futures</i>									
Options de change	3 700	2 673		3 700	2 673				
Options de taux		7			7				
<i>Opérations fermes en devises sur marchés organisés</i>									
<i>FRA</i>									
Swaps de taux d'intérêt	701 365	309 195	415 578	701 365	309 195	415 578			
Caps, Floors, Collars	2 037	10 285	7 159	2 037	10 285	7 159			
<i>Forward taux</i>									
Opérations fermes sur actions, indices et métaux précieux	34	86	1 826	34	86	1 826			
Opérations conditionnelles sur actions, indices et métaux précieux	2	412		2	412				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous-total	707 138	322 658	424 563	707 138	322 658	424 563			
Swaps de devises	3 701	22 802	9 673	3 701	22 802	9 673			
Opérations de change à terme	24 895	1 197	142	24 895	1 197	142			
Sous-total	28 596	23 999	9 815	28 596	23 999	9 815			
TOTAL	735 734	346 657	434 378	735 734	346 657	434 378			

(en millions d'euros)	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	de 1			de 1			de 1		
	≤ 1 an	à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	à 5 ans	> 5 ans
<i>Futures</i>									
Options de change	3 793	1 049		3 793	1 049				
Options de taux		9	538		9	538			
<i>Opérations fermes en devises sur marchés organisés</i>									
<i>FRA</i>									
Swaps de taux d'intérêt	803 774	277 648	301 007	803 774	277 648	301 007			
Caps, Floors, Collars	2 271	9 684	5 962	2 271	9 684	5 962			
<i>Forward taux</i>									
Opérations fermes sur actions, indices et métaux précieux	43	120	1 856	43	120	1 856			
Opérations conditionnelles sur actions, indices et métaux précieux	4	64	364	4	64	364			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous-total	809 885	288 574	309 727	809 885	288 574	309 727			
Swaps de devises	6 861	14 252	9 360	6 861	14 252	9 360			
Opérations de change à terme	38 082	684	173	38 082	684	173			
Sous-total	44 943	14 936	9 533	44 943	14 936	9 533			
TOTAL	854 828	303 510	319 260	854 828	303 510	319 260			

25.2 Instruments financiers à terme – Juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Juste valeur		Encours notionnel	Juste valeur		Encours notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<i>Futures</i>						
Options de change	19	19	6 373	28	28	4 843
Options de taux	114	114	7	536	402	547
<i>Opérations fermes en devises sur marchés organisés</i>						
<i>FRA</i>						
Swaps de taux d'intérêt	46 181	45 532	1 426 138	33 941	33 320	1 382 428
Caps, Floors, Collars	566	536	19 481	563	484	17 917
<i>Forward taux</i>						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	185	74	2 360	18	5	2 451
<i>Dérivés de crédit</i>						
Sous-total	47 065	46 275	1 454 359	35 086	34 239	1 408 186
Swaps de devises	331	243	36 176	596	38	30 473
Opérations de change à terme	4 021	3 873	26 234	4 453	4 273	38 939
Sous-total	4 352	4 116	62 410	5 049	4 311	69 412
TOTAL	51 417	50 391	1 516 769	40 135	38 550	1 477 598

NOTE 26**Engagements donnés et reçus**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés	63 155	61 119
Engagements de financement	35 700	33 315
Engagements en faveur d'établissements de crédit	35 681	33 296
Engagements en faveur de la clientèle	19	19
Autres engagements en faveur de la clientèle	19	19
Engagements de garantie	27 455	27 804
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	21 382	21 968
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	21 382	21 968
Engagements d'ordre de la clientèle	6 073	5 836
Cautions immobilières	74	54
Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	5 999	5 782
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner		
Engagements reçus	59 210	56 774
Engagements de financement	40 641	38 823
Engagements reçus d'établissements de crédit	40 641	38 823
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	18 569	17 951
Engagements reçus d'établissements de crédit	18 559	17 896
Engagements reçus de la clientèle	10	55
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	8	53
Autres garanties reçues	2	2
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 5 millions d'euros ont été reclasées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle".

NOTE 27**Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés**

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	51 321	10 425	61 746	39 986	8 205	48 191
Risques sur les autres contreparties	8	6	14	7	6	13
Total avant effet des accords de compensation	51 329	10 431	61 760	39 993	8 211	48 204
Dont risques sur contrats de :						
● taux d'intérêt, change et matières premières	51 144	10 206	61 350	39 764	7 971	47 735
● dérivés actions et sur indices	185	225	410	229	240	469
Total avant effet des accords de compensation	51 329	10 431	61 760	39 993	8 211	48 204
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation						
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	51 329	10 431	61 760	39 993	8 211	48 204

(1) Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

NOTE 28**Produits nets d'intérêts et revenus assimilés**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 380	4 194
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 205	6 979
Sur opérations avec la clientèle	413	422
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 413	2 434
Produits nets sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	689	43
Autres intérêts et produits assimilés	13	20
Intérêts et produits assimilés	15 112	14 092
Sur opérations avec les établissements de crédit	(4 514)	(4 335)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 823)	(1 185)
Sur opérations avec la clientèle	(5 939)	(6 331)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 322)	(1 058)
Charges nettes sur opérations de macro-couverture	(243)	(328)
Sur dettes représentées par un titre	(2 626)	(2 162)
Autres intérêts et charges assimilées	(11)	(8)
Intérêts et charges assimilées	(16 478)	(15 407)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	(1 366)	(1 315)

NOTE 29**Revenus des titres**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	1 731	1 758
Livret développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres	1 371	718
Revenus des titres à revenus fixes	3 102	2 476
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	4 401	3 650
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	18	19
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	4 419	3 669
TOTAL DES REVENUS DES TITRES	7 521	6 145

NOTE 30**Produit net des commissions**

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	113	(22)	91	93	(19)	74
Sur opérations internes au Crédit Agricole	497	(1 018)	(521)	428	(977)	(549)
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres		(13)	(13)	6	(21)	(15)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan					(4)	(4)
Sur prestations de services financiers	191	(207)	(16)	152	(150)	2
Provisions pour risques de commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	801	(1 260)	(459)	679	(1 171)	(492)

NOTE 31**Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction	102	37
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	50	120
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	327	(388)
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	479	(231)

NOTE 32**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(250)	(1 022)
Reprises de dépréciations	804	685
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	554	(337)
Plus-values de cession réalisées	218	18
Moins-values de cession réalisées	(12)	(79)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	206	(61)
Solde des opérations sur titres de placement	760	(398)
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	(39)	(59)
Reprises de dépréciations	70	35
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	31	(24)
Plus-values de cession réalisées		7
Moins-values de cession réalisées	(38)	
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(38)	7
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(7)	(17)
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	753	(415)

NOTE 33**Autres produits et charges d'exploitation bancaire**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	13	16
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	69	43
Reprises de provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	82	59
Charges diverses	(111)	(82)
Quote-part des opérations faites en commun	(7)	(8)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	(118)	(90)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(36)	(31)

NOTE 34

Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel⁽¹⁾		
Salaires et traitements	(239)	(242)
Charges sociales :	(107)	(121)
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(2)	(2)
Intéressement et participation	(15)	(26)
Impôts et taxes sur rémunérations	(34)	(33)
Total des charges de personnel	(395)	(422)
Refacturation et transferts de charges de personnel	77	129
Frais de personnel nets	(318)	(293)
Frais administratifs⁽²⁾		
Impôts et taxes	(54)	(46)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(434)	(492)
Total des charges administratives	(488)	(538)
Refacturation et transferts de charges administratives	117	110
Frais administratifs nets	(371)	(428)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(689)	(721)

(1) Au 31 décembre 2012, la rémunération des membres du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 17,1 millions d'euros contre 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(2) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

34.1 Effectif par catégorie de personnel

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	2 360	2 799
Non-cadres	413	514
TOTAL	2 773	3 313
Dont : France	2 757	3 295
Étranger	16	18
Dont : Personnel mis à disposition	630	1 082

NOTE 35**Coût du risque**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	(1 240)	(409)
Dépréciations sur créances douteuses	(3)	
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(1 240)	(406)
Reprises des provisions et dépréciations	264	276
Reprises des dépréciations sur créances douteuses	2	5
Autres reprises de provisions et dépréciations	262	271
Variation des provisions et dépréciations	(976)	(133)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		(46)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(29)	(119)
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	1	3
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	(1 004)	(295)

NOTE 36

Résultat net sur actifs immobilisés

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux dépréciations	(9 194)	(4 921)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(9 194)	(4 921)
Reprises des dépréciations	3 595	125
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 595	125
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(5 599)	(4 796)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(5 599)	(4 796)
Plus-values de cession réalisées	76	71
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	76	71
Moins-values de cession réalisées	(1 579)	(254)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 579)	(243)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		(11)
Solde des plus et moins-values de cession	(1 503)	(183)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 503)	(183)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	(7 102)	(4 979)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plus-values de cessions	76	
Moins-values de cessions		
Solde en perte ou en bénéfice	76	
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	(7 026)	(4 979)

NOTE 37

Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	760	1 290
Dotations nettes aux provisions pour impôts dans le cadre de l'intégration fiscale	7	(89)
SOLDE NET	767	1 201

(1) Le gain fiscal correspond essentiellement à l'impôt que Crédit Agricole S.A. a collecté, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, auprès de ses filiales bénéficiaires.

NOTE 38**Implantations dans les États ou territoires non coopératifs**

Les projets d'investissements et de désinvestissements effectués par l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit Agricole S.A. doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et mises en œuvre par la Direction générale du Groupe.

Une note de procédure Groupe précise le cadre d'intervention des métiers et des fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. À ce titre, la Direction finances Groupe et la Direction de la stratégie et du développement sont consultées pour s'assurer du respect des attendus économiques et financiers de l'opération. Elles s'assurent également de l'opportunité de l'opération envisagée et de sa cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe.

L'intervention de la ligne métier Risques et contrôles permanents ainsi que des Directions de la conformité et des affaires juridiques se traduisent par des avis émis dans le champ de leurs responsabilités respectives.

Ce principe est décliné dans les filiales, s'agissant des nouveaux produits et nouvelles activités, dans le cadre de Comités spécifiques.

Crédit Agricole S.A. détient des implantations directes ou indirectes dans des États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Les informations au 31 décembre 2012 concernant ces implantations sont présentées ci-dessous :

Pays d'implantation	Dénomination sociale	Forme juridique	Nature de l'agrément (si concerné)	Quote-part du capital en %	Nature de l'activité
Brunei	Amundi Singapore Limited Brunei Branch	Succursale		73,62	Succursale
Philippines	CLSA (Philippines) Inc. ⁽¹⁾	Incorporated		78,31	Courtage
	CLSA Exchange Capital Inc. ⁽¹⁾	Incorporated		46,98	Société d'investissement
	Crédit Agricole CIB succursale de Manille	Succursale	Licence bancaire ⁽²⁾	97,77	Inactive
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 1 Inc.	Incorporated		97,77	Gestion d'actifs dépréciés
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 2 Inc.	Incorporated		62,57	Gestion d'actifs dépréciés

(1) CLSA est traité selon la norme IFRS 5 (Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées) dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2012.

(2) Supprimée à compter du 18 décembre 2012.

Les entités ci-dessus sont intégrées au périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. et à ce titre au dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité du Groupe (comportant notamment les diligences nécessaires en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme), décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'administration du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

NB : la liste des États ou territoires non coopératifs retenue dans cette note annexe est celle prise par arrêté du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, en date du 4 avril 2012.

Brunei a signé avec la France une convention d'assistance administrative qui n'est, toutefois, pas encore entrée en vigueur à ce jour. (Bulletin Officiel des Impôts n° 63, 14 A-7-11 du 26 juillet 2011).

Les Philippines ont signé avec la France, le 25 novembre 2011, un avenant à la convention tendant à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Cet avenant a été promulgué par la France le 29 novembre 2012 (loi n° 2012-1321 du 29 novembre 2012, JORF n° 0279 du 30 novembre 2012).